



Pendant la période de confinement
Votre édition numérique
de **L'UNION**
est disponible sur
www.e-kiosque-sogapresse.com

CONDAMNATION

Sept ans de réclusion, dont 2 avec sursis et 50 000 francs d'amende. C'est la peine à laquelle a été condamnée Sarah Fonky, 39 ans, qui comparait vendredi dernier devant la Cour criminelle spécialisée de Libreville pour importation de chanvre indien.

Page 10

GENDARMERIE

L'École des officiers de la gendarmerie nationale a livré vendredi, lors d'une cérémonie présidée par la ministre d'Etat à la Défense nationale Rose Christiane Ossouka Raponda, sa 17^e promotion. Celle-ci, baptisée Michel Essonghe, compte 66 officiers dont 63 Gabonais.

Page 9

BUDGET : AU RÉGIME MINCEUR

Le très fort impact sur l'économie de la pandémie de Covid-19 et la chute vertigineuse des cours des matières premières n'ont guère laissé le choix à l'exécutif. Lequel a donc dû adopter vendredi en Conseil des ministres un projet de loi de finances rectificatives amputé de 283,6 milliards de francs. Priorité au renforcement du système de santé et de protection sociale ainsi que sur le soutien aux activités productives.

Pages 2 & 3



POUR MOI QUOI...

La semaine dernière, la main de la justice a été lourde avec une "esclavagiste" ouest-africaine qui se trompait d'époque.

Ce verdict a été salué par les défenseurs des droits des Enfants qui avaient du mal à croire que, malgré l'adhésion du Gabon aux résolutions internationales condamnant le trafic des êtres humains, une telle hérésie continue. Mais, au Palais de justice, on a décidé de mettre un terme à cette grave atteinte à la dignité. Et le verdict de jeudi dernier en est la parfaite illustration. Désormais, dans ce domaine, la loi sera implacable.

Seulement, avec certaines complicités, ce commerce horizontal continuait à prospérer chez nous. À Libreville surtout, il suffit de connaître le "circuit", on peut s'attacher les services d'un baby-sitter, d'une gouvernante, employée de maison, bref, d'une "bonne à tout faire". Le contrat exige le versement de 95 % du salaire au "maître" de l'"esclave". Renseignement pris, cette retenue sert au remboursement des différents frais - du village à la destination finale - au "propriétaire". Voilà finalement comment le contrat de "travail" se transforme en contrat d'esclave. Pour certaines victimes, 10 années ne suffisent parfois pas pour "payer" leur liberté et briser cette chaîne qui les retient prisonnières de cette cupidité des Africains.

C'est facile d'accabler les autres d'être la source des malheurs de l'Afrique. Et là, là, là, en ce XXI^e siècle, que dire de nos responsabilités dans le drame du continent ?

...MAKAYA



CE SOIR, SUIVEZ CACAO AVEC SERGE ABESOLO
A 20H30 SEULEMENT SUR CANAL+

CANALPLUSGABON

LES BOUQUETS
CANAL+